



PRATIQUE
50%

THÉORIE
50%

FORMEZ L'ENSEMBLE DE VOTRE PERSONNEL À PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET À LA RÉDUCTION DES RISQUES



Formation en intra-entreprise
(dans vos locaux, dates à votre convenance)



Formation en inter-entreprises
(dans un centre proche de chez vous)

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre aux salariés titulaires d'un certificat APS ASD ou d'Acteur prévention ASD de maintenir et d'actualiser leurs compétences. Ils pourront alors contribuer à la démarche de prévention de sa structure, en repérant les risques auxquels ils sont exposés dans le cadre de leurs missions aux domiciles des bénéficiaires et proposer des mesures de prévention adaptées. Dans leurs tâches courantes, ils accompagneront les bénéficiaires dans leurs transferts ou déplacements, en respectant la démarche ALM (Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi).

PUBLIC

Personnels intervenant à domicile, titulaires d'un certificat APS ASD ou d'Acteur prévention ASD

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de se situer comme acteur de prévention pour soi, pour la structure.
- Être capable d'identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier.
- Être capable d'observer et analyser une situation de travail.
- Être capable de faire des propositions d'amélioration de la situation de travail à partir de causes identifiées.
- Être capable de remonter l'information au sein de la structure.
- Être capable d'identifier les enjeux d'un accompagnement.
- Être capable de séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir.
- Être capable d'analyser la situation d'un accompagnement.
- Être capable de caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement.
- Être capable de mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Le **livret aide-mémoire dématérialisé** est consultable par chaque stagiaire sur notre **Espace Documentaire en ligne**. Accès illimité.

Contenus illustrés et interactifs adaptés au contexte professionnel.



INTERVENANT(S)

Titulaire d'un certificat de Formateur Acteur Prévention ASD valide, certifié par l'Assurance Maladie Risques professionnels et l'INRS



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, étude de cas, mise en situation...



CONDITIONS D'ÉVALUATION

- 2 épreuves certificatives :
- Restitution de l'observation et de l'analyse individuelle d'une situation de travail d'un intervenant à domicile proposée par le formateur (30 minutes)
 - Mise en situation d'accompagnement et justifications, à partir d'un cas pratique tiré au sort, visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée (15 minutes).

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un certificat APS ASD ou d'Acteur prévention ASD

La formation « sensibilisation du dirigeant au pilotage du projet de prévention » est préconisée

DURÉE

14h en présentiel (2 jours), dont 7h pour l'ALM

EFFECTIF

Effectif maximum obligatoire : 8 apprenants

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

14 heures tous les 24 mois (dont 7h pour l'ALM)

ATTRIBUTION FINALE

Certificat Acteur Prévention ASD valable 24 mois, sous réserve de suivi de l'ensemble de la formation et de réussite aux épreuves certificatives
Attestation de fin de formation

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS / SOFIS

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4141-3-1 et R4224-15 du Code du Travail
Articles R4541-1 et suivants du Code du Travail
Documents de référence de l'INRS

ENGAGEMENT QUALITÉ SOFIS

Habilitation Assurance Maladie Risques Professionnels et INRS
Formation d'Acteur Prévention ASD
H37911/2026/AcP-ASD-1/0/13



PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE | 40%

Retour d'expériences

- Les enjeux de la prévention pour l'établissement
- Les enjeux d'un accompagnement
- Les enjeux pour la personne aidée, sa famille et pour l'accompagnant
- Se situer dans la démarche de prévention de la structure
- Les facteurs de risques et de sollicitation
- L'observation et l'analyse des situations de travail dangereuses
- L'amélioration des conditions de travail et les principes généraux de prévention

Actualisation des compétences - La démarche ALM

- Les fondamentaux de ma démarche ALM
- Les déplacements naturels
- Les capacités
- L'évaluation des risques
- La prise en compte de l'environnement
- Les modalités d'assistance
- La situation d'accompagnement
- Le choix des aides techniques
- La mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité

PARTIE PRATIQUE | 60%

Retour d'expérience et partage d'informations

- Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants
- Échanges avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'amélioration identifiés
- Reconnaître et présenter les principaux risques de son métier et les effets induits

Échanges de pratiques

- Observation et analyse des situations de travail
- Participation à la maîtrise du risque
- Les déplacements naturels de la personne et les aides techniques spécifiques
- La relation aidé(e)/aidant

